



Forêts tropicales :
Point d'étape et nouveaux défis
Quelles orientations
pour les acteurs français?

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Conférence des acteurs français
sur les forêts tropicales

Sous le haut patronage d'Alain Juppé, ministre
d'État, ministre des Affaires étrangères et
européennes

11 - 12 janvier 2012
Ministère des Affaires étrangères et européennes
Centre de conférences ministériel
27 rue de la Convention
75015 Paris





Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis *Quelles orientations pour les acteurs français?*

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Contexte et objectifs

Le Groupe de travail national sur les forêts tropicales humides est un organe consultatif informel créé en 2002 dont le but est de discuter des orientations politiques françaises sur les forêts tropicales. En 2006 ce Groupe a franchi une étape importante de sa réflexion, qui s'est traduite par la publication du « Livre Blanc sur les forêts tropicales humides : analyses et recommandations des acteurs français ».

Cette « année internationale de la forêt », est un moment privilégié pour faire le point sur les orientations politiques françaises relatives aux forêts tropicales et, plus largement, pour débattre des nouveaux enjeux forestiers dans un contexte international qui a largement évolué : en 2010, la Conférence de Paris sur les grands bassins forestiers a permis de mobiliser plus de 4 milliards US\$ pour amorcer le mécanisme de lutte contre la déforestation ; la Conférence de Nagoya sur la biodiversité a défini les objectifs d'Aichi à l'horizon 2020 ; la Conférence de Cancun sur le climat a établi le mécanisme REDD+ pour encourager et financer la lutte contre la déforestation. L'UE vient d'adopter le Règlement bois pour prévenir les importations de bois illégal et elle négocie des accords de partenariat avec une douzaine de pays forestiers tropicaux. En outre, 2012 sera à nouveau une année charnière, avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (« Rio+20 ») qui traitera de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et du cadre institutionnel pour le développement durable.

Dans ce contexte, le Groupe de travail, désormais intitulé Groupe national sur les forêts Tropicales (GNFT), a décidé d'organiser une conférence des acteurs français sur les forêts tropicales en janvier 2012. Cet événement a pour objectifs :

- de faire un bilan des actions mises en œuvre depuis la parution du Livre blanc sur les forêts tropicales en 2006 ;
- de faire le point sur la politique française de coopération internationale pour la conservation et la gestion durable des forêts ;
- de sensibiliser de nouveaux types d'acteurs aux enjeux forestiers tropicaux, notamment les collectivités territoriales et les secteurs de la finance et de la distribution ;
- de mettre à jour les positions des acteurs français sur les forêts tropicales et d'engager un débat constructif entre ces acteurs sur les sujets clefs ;
- de proposer des orientations politiques pour les autorités françaises, notamment dans la perspective du Sommet Rio+20.

La Conférence devra conduire à la publication d'un Livre blanc actualisé sur l'approche française des forêts tropicales au printemps 2012, sous l'égide du GNFT. Elle permettra également de préparer des éléments de communication pour le réseau diplomatique mettant en valeur l'engagement des acteurs français.



Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis *Quelles orientations pour les acteurs français?*

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Public cible et déroulement

Le public cible est celui des acteurs des milieux gouvernemental, parapublic, des collectivités, académique, associatif, industriel et commercial. Le GNFT en constituera une première base ; il compte au total 300 membres inscrits dont une cinquantaine participe activement aux travaux ordinaires. Un soin particulier sera apporté à l'implication des élus locaux et des parlementaires qui sont au cœur de l'action en ce qui concerne les forêts.

Placée sous l'égide d'un comité consultatif composé des principaux ministères et établissements publics impliqués et de personnalités représentatives de la diversité des acteurs impliqués sur le sujet des forêts tropicales, la conférence entend donner une place prépondérante aux acteurs français qui se sont mobilisés, à travers des actions diverses, pour prendre en charge les problèmes majeurs de gestion et de conservation des forêts tropicales. L'exercice sera donc en grande partie participatif, à travers l'organisation conjointe de séances thématiques de discussion, et la préparation de contributions écrites permettant de mettre en perspective les différentes positions des parties prenantes à la conférence.

La conférence comprend :

- Une séance d'ouverture et une séance de clôture dans lesquelles interviendront les ministres et autres personnalités impliqués par les sujets de gestion et protection des forêts tropicales ;
- Des présentations en séance plénière réalisées par de grands témoins permettant d'éclairer les débats et de leur conférer une dimension européenne et internationale ;
- Trois sessions de deux ateliers thématiques parallèles au cours desquelles de brèves présentations introduiront les termes des débats et des organisations parties-prenantes présenteront leur contribution volontaire. La majorité du temps des ateliers sera consacrée au débat entre participants.



Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis *Quelles orientations pour les acteurs français?*

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Programme préliminaire

Mercredi 11 janvier

08h00-09h00 Accueil des participants

09h00-10h15 Ouverture de la conférence

- Ouverture de la conférence, **Philippe Meunier, Directeur des biens publics mondiaux, Ministère des affaires étrangères et européennes**

Modérateur : Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur délégué à l'Environnement

- Bilan et perspectives du plan d'action FLEGT de l'Union européenne, **Commission européenne, Direction générale de la coopération au développement** (à confirmer)
- Bilan et perspectives sur les actions de coopération forestière de l'AFD, **Agence française de développement**
- Bilan et perspectives sur les actions de coopération forestière du FFEM, **François-Xavier Duporge, Secrétaire général du Fonds français pour l'environnement mondial**
- Mise en œuvre du plan d'action FLEGT en France et progrès de la gestion durable des forêts tropicales françaises, **Eric Allain, Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.**

10h15-10h45 Pause

10h45-12h30 Séance plénière

Modérateur : Professeur Gérard Buttoud, Université de Tuscia, Italie

- Biens et services écosystémiques des forêts tropicales : une importance cruciale, **Programme global de conservation des forêts, UICN**
- Stratégies de lutte contre la déforestation en Amazonie, enseignements tirés de l'expérience brésilienne, **Antonio Carlos Hummel, Service forestier Brésilien**
- Forêts et investissements privés mondialisés, **Représentant d'une entreprise transnationale**
- Approche franco-allemande de la coopération pour les forêts tropicales : synergie et particularismes, **Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC entre 2007 et 2010, ancien Directeur général adjoint du ministère de la Coopération allemand**
- Panorama des enjeux forestiers tropicaux : introduction aux ateliers thématiques, **Alain Billand, CIRAD.**

Débat avec la salle

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-17h00 1ère session thématique – Ateliers en parallèle A et B

Atelier A :

Forêts tropicales de production : où en est le modèle aménagement - certification ?

Atelier B :

Investissement pour les forêts tropicales et financement des externalités environnementales

17h00-17h30 Séance plénière de restitution des ateliers A et B

Jeudi 12 janvier

08h00-09h00 Accueil des participants

09h00-12h00 2ème session thématique – Ateliers en parallèle C et D

Atelier C :

Forêts tropicales : une réserve foncière pour faire face à l'essor de la demande énergétique, alimentaire et minière mondiale?

Atelier D

Commerce du bois tropical : légalité et durabilité

12h00-12h30 Séance plénière de restitution des ateliers C et D

12h30-13h30 Déjeuner

13h30-16h30 3ème session thématique – Ateliers en parallèle E et F

Atelier E :

Forêts tropicales de protection : où en sont les modèles de conservation et de restauration ?

Atelier F :

Question d'échelle : gouverner les territoires forestiers et gouverner les biens publics mondiaux

16h30-17h00 Séance plénière de restitution des ateliers E et F

17h00-17h30 Clôture

Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération



Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis *Quelles orientations pour les acteurs français?*

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Thèmes des ateliers

A. Forêts tropicales de production : où en est le modèle aménagement - certification ?

L'effort d'aménagement forestier s'est historiquement concentré sur les entreprises possédant de grandes concessions d'exploitation forestière. Les plans d'aménagement ont progressivement renforcé les volets sociaux et environnementaux de la gestion des forêts et certaines entreprises forestières se sont engagées dans des démarches de certification de la gestion durable. Néanmoins, les entreprises possédant de grandes concessions certifiées peuvent être confrontées à des difficultés financières en période de crise économique, et à des difficultés à plus long terme si les logiques industrielles évoluent trop lentement. Elles pourraient ainsi être amenées à céder une partie de leurs activités à des acteurs moins motivés par la gestion responsable des forêts en général et la certification en particulier. Aussi, la prise en compte des aspects écologiques et sociaux de la gestion dans les grandes concessions peut-elle encore être améliorée sans que la viabilité économique à long terme du modèle concession aménagée – certification ne soit remise en cause ? Par ailleurs, des projets d'aménagement de petites et moyennes concessions ont été initiés depuis quelques années, non sans difficultés. Quelles sont les voies envisageables pour adapter le modèle aux concessions de taille moyenne sans perdre l'essentiel de la démarche d'aménagement et de certification ?

B. Investissement pour les forêts tropicales et financement des externalités environnementales

La gestion durable des forêts de production et de conservation se heurte à un obstacle majeur : celui de la prise en charge de la fourniture de services non rémunérés par le marché, dans un contexte d'aide publique au développement limité. Les instruments financiers classiques tels que les prêts sont limités par la solvabilité des bénéficiaires et ne permettent pas de financer certaines opérations dont la rentabilité est faible ou inexistante. Bien qu'en augmentation, les subventions sont encore largement insuffisantes pour appréhender les enjeux écologiques et sociaux majeurs des forêts tropicales. De nouveaux instruments financiers ont vu le jour, tels que les Contrats de désendettement et de développement, le programme forêt du Fonds pour l'environnement mondial, etc. Des fonds privés sont mobilisés dans le cadre de partenariats public-privé. Comment développer ces instruments financiers ? Comment améliorer leur complémentarité et mieux les utiliser ? Est-ce que les incitations à la lutte contre la déforestation envisagées sous la Convention climat peuvent changer la donne en termes de moyens et de méthode ?

C. Forêts tropicales : une réserve foncière pour faire face à l'essor de la demande énergétique, alimentaire et minière mondiale?

Dans un contexte de mondialisation des échanges et de croissance de la population mondiale, les zones forestières jouent de plus en plus le rôle de réserve foncière pour le développement économique et la satisfaction des besoins alimentaires et énergétiques humains. Le développement de l'élevage bovin extensif et de cultures comme le palmier à huile et le soja entraînent des tensions foncières dans les pays du Sud pouvant se traduire par davantage de déforestation. Le négoce de ces produits alimente les marchés internationaux et la demande toujours croissante des grands centres urbains de consommation. Leur expansion peut parfois aussi conduire à déstabiliser les systèmes agraires en place. La demande énergétique et minière croissante au niveau mondial conduit à multiplier l'implantation de sites d'exploitation au cœur des massifs forestiers, y compris parfois sur ceux qui sont protégés, entraînant des déboisements directs et indirects significatifs. Avec l'essor de l'agro-négoce, comment nourrir les villes et maintenir les conditions de vie des communautés locales tout en préservant les forêts tropicales ? Quelles mesures permettraient de maîtriser l'effet de la demande en produits alimentaires et non alimentaires ? Comment accompagner les pays du Sud pour inventer de nouveaux modèles de développement qui ne reposent pas sur la conversion des forêts en d'autres usages, en particulier afin d'exporter des ressources naturelles à bas coût vers les pays les plus riches ?

D. Commerce du bois tropical : légalité et durabilité

Des efforts considérables ont été menés tant par les gouvernements que par le secteur privé pour que les produits forestiers qui entrent sur le marché européen proviennent de forêts tropicales bien gérées. La signature d'Accords de partenariats volontaires avec les pays producteurs et l'élaboration d'une réglementation communautaire sur le bois visent à lutter contre l'exploitation illégale des forêts. Le secteur du commerce et de la distribution de bois tropicaux a engagé des initiatives de contrôle de ses approvisionnements, notamment à travers le renforcement de la certification des chaînes de contrôle. Malgré ces efforts, de nombreux observateurs signalent que l'image des bois tropicaux sur les marchés européens n'a jamais été autant dégradée. Certains acheteurs européens privilégient les essences de milieu tempéré et boréal par rapport au bois tropical, même certifié. Les mesures visant à accroître la part de bois issu de sources durables dans les marchés publics sont difficiles à mettre en œuvre. Des opérateurs s'inquiètent de ces évolutions dans un contexte où les pays émergents, en particulier la Chine, jouent un rôle croissant dans les échanges mondiaux de bois tropicaux. Quel bilan peut-on tirer des différentes mesures visant à garantir la légalité et la durabilité des bois sur le marché communautaire ? Les démarches en faveur de la légalité et de la durabilité se renforcent-elles bien mutuellement ?

E. Forêts tropicales de protection : où en sont les modèles de conservation et de restauration ?

Les engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique rappellent l'importance de la conservation des forêts tropicales, qui constituent les écosystèmes terrestres les plus riches en biodiversité. Placer une partie des forêts tropicales sous un statut de protection constitue la pierre angulaire des politiques de conservation. Néanmoins, le réseau d'aires

protégées est encore loin d'être représentatif de la richesse de la biodiversité. Dans de nombreuses régions, l'intégrité des espaces protégés est menacé par l'implantation d'activités diverses qui détruisent les habitats et prélèvent les espèces protégées. D'autres efforts de conservation peuvent également porter sur la restauration des forêts tropicales dégradées, notamment en zone sèche où la pression de conversion des forêts en d'autres usages est forte. Enfin, la gestion de l'exploitation de la faune sauvage constitue également un axe de travail dans certains massifs où la pression de la chasse commerciale peut conduire à la raréfaction de certaines espèces. Comment articuler ces différentes stratégies pour une meilleure efficacité des politiques de conservation ? Quelles priorités fixer en matière de conservation de la biodiversité, dans un contexte de pression accrue sur les forêts tropicales et de ressources financières limitées ?

F. Question d'échelle : gouverner les territoires forestiers et gouverner les biens publics mondiaux

Les forêts tropicales souffrent d'un fort déficit de gouvernance. Au niveau local, les fonctions régaliennes de contrôle de l'accès aux ressources forestières sont peu ou mal assumées par les services des Etats. Dans de nombreuses régions, les populations qui habitent la forêt ou qui résident en lisière des forêts jouent un rôle crucial pour la gestion forestière. Dans certains pays, la gestion de certaines forêts est placée sous la responsabilité des collectivités locales, et des approches contractuelles entre les différents utilisateurs des forêts ont également vu le jour. Quels enseignements tirer de ces différentes approches ? Quel modèle de gouvernance locale des territoires forestiers peut-on promouvoir ? Sur quels outils s'appuyer pour améliorer cette gouvernance locale ?

A l'échelle régionale et internationale, la gouvernance mondiale des forêts apparaît très fragmentée, tout en n'ayant pas jusqu'à présent produit de dispositifs très prescriptifs. Les lignes de divergence entre parties-prenantes à la négociation internationale restent fortes, mais évoluent avec la montée en puissance des pays émergents. Les processus régionaux, volontaires ou contraignant, ont parfois donné lieu à des avancées plus concrètes, alors que les processus associant les acteurs de la société civile ont pris une place croissante. L'évolution du contexte forestier international doit-il nous conduire à imaginer de nouvelles modalités de gouvernance des forêts à l'échelle régionale et internationale ? La forêt tropicale doit-elle faire l'objet d'un traitement particulier ?

Appel à contribution

Les organisations désirant intervenir lors des ateliers sont priées d'envoyer un résumé de leur contribution (1 page maximum) avant le 20 décembre 2011.



Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis *Quelles orientations pour les acteurs français?*

Paris, 11 et 12 janvier 2012

Organisation et contact

Organisation

La conférence est organisée par :



En partenariat avec :



Contact :

Stéphane Guéneau, Secrétaire général de la conférence : conference-foret-tropicale@orange.fr

Comité consultatif pour l'organisation :

- Stéphane Guéneau, Secrétaire général de la conférence
- Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur délégué à l'environnement
- Cyril Loisel et Magdalena Bioget, MAEE
- Catherine Rivoal et Jonathan Saulnier, MAAPRAT
- Jean Paul Torre et Guillaume Choumert, MEEDDTL
- Jack Plaisir, ministère de l'Outre-mer
- Christophe du Castel et Valérie Fakir, FFEM
- Constance Corbier-Barthaux et Sylvie Oktar, AFD
- Jean Bakouma et Jean-Baptiste Roellens, WWF-France
- Jacques Plan, COFOR International
- Sébastien Moncorps, Comité français de l'UICN
- Alain Billand, CIRAD
- Claude Rupé, ONF
- Martin Perrier, ONFI
- Bernard Riéra, ECOFOR
- Frédéric Castell et Anne Chetaille, GRET
- Ralph Ridder et Denis Loyer, ATIBT
- Jean-Patrick Le Duc, MNHN